



CONSEIL de
DÉVELOPPEMENT
DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

*Des regards citoyens
qui contribuent à l'avenir du territoire*

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022



Qu'est ce qu'un conseil de développement?

Une instance de participation officielle

Les conseils de développement, composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes.

Cette instance consultative est obligatoire dans les Établissements de coopération intercommunale (EPCI : communauté de communes, communautés d'agglomération...) de plus de 50 000 habitants. Les bases de son fonctionnement et de ses missions sont régies par la loi (article L5211-10-1 du Code général des collectivités territoriales).

Une organisation locale qui nous est propre

Chaque conseil de développement s'organise librement. Le fonctionnement du Conseil de développement de Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA) est défini par un règlement intérieur élaboré par les membres.

Sa composition et ses relations avec SBAA sont régies par une délibération adoptée par les élus de l'agglomération et une charte de coopération élaborée conjointement.

Des missions d'intérêt général

Le conseil de développement apporte ses éclairages sur les évolutions économiques, sociales et environnementales à travers des avis et propositions remis aux élus locaux. Ces éléments sont construits collectivement à partir des connaissances et expériences de ses membres qui peuvent aussi solliciter des expertises extérieures.

Qui compose le conseil?



Trois collèges d'organismes et structures

Associations, chambres consulaires, syndicats, entreprises... désignés par SBAA

Mutations économiques

13 sièges

- ADE
- Cap Avenir
- CCI
- CFDT
- CGT
- La Poste
- Rich'ess
- Centre des jeunes dirigeants
- CAPEB
- UMIH
- Saint-Brieuc Entreprises
- CNAM
- Boutik'n'co

Transitions énergétiques

13 sièges

- ALEC
- CAUE
- Chambre des métiers
- GAB 22
- Le temps des sciences
- Sillage
- UFC Que choisir
- ADO Habitat
- COBEN
- Ailes Marines
- CLCV
- ADIL
- Vélo Utile

Solidarités et cadre de vie

13 sièges

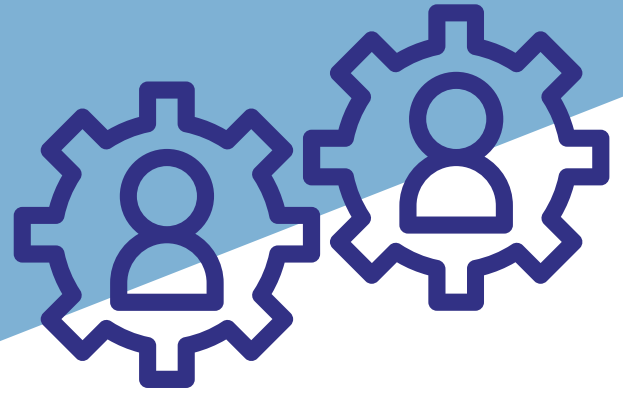
- Adalea
- ADMR
- Askoria
- France Parkinson
- Ligue de l'enseignement
- ADIJ
- Mutualité française
- UDAF
- La nef d fous
- Telenn
- Bonjour Minuit
- CH Yves le Foll
- La Gambille

Un collège citoyen

Habitants du territoire ayant fait acte de candidature

40 sièges

Comment s'organise le conseil?



L'assemblée plénière

Composé de l'ensemble des membres, elle est chargée de l'approbation des rapports annuels et de toute publication, de l'élection du comité exécutif, de l'adoption et la modification de tout document régissant la vie du conseil (règlement intérieur, charte de coopération...). Elle valide également les sujets d'autosaisine proposés par les membres.

Elle se réunit minimum une fois par an.

Le comité exécutif

Il est composé de 14 membres, dont au moins 2 représentants de chaque collège de structure et 4 membres du collège citoyens.

Il est élu par l'ensemble des membres et assure la représentation et la gestion courante du conseil de développement.

Il se réunit une fois par mois.

Les groupes de travail

Ils sont constitués en fonction des thématiques et sur la base du volontariat. Ils permettent de traiter les sujets issus des saisines ou auto-saisines dans une soucis de diversité des regards et de construction collective. Ces groupes peuvent être ouverts à des personnes extérieures au conseil.

La réussite de ces groupes dépend de la diversité des points de vue, c'est pourquoi les membres sont encouragés à ne pas travailler uniquement sur des sujets concernant leur domaine de spécialité et à prendre part à au moins un groupe de travail chaque année.

Le comité de coordination

Il réunit a minima le Vice-président de SBAA et les co-présidentes du Conseil de développement tous les six mois. D'autres personnes peuvent être conviées (services de l'agglomération, Vices présidents du conseil...)

Il a pour rôle d'assurer le suivi des relations entre l'agglomération et le conseil de développement, de définir les moyens mis à disposition et le programme de travail de ce dernier.

L'année 2022 vue par les co-présidentes



Une formule pour commencer : ce fut une année bien remplie !

L'année est principalement marquée par le démarrage du travail du Conseil de développement à une nouvelle échelle et comme partie intégrante de Saint-Brieuc Armor Agglomération. Nous souhaitons évoquer aussi la mise en place des différents groupes de travail associés à une saisine ou auto-saisine, et de la structure de « gestion » qu'est le comité exécutif.

Chargé de mettre le tout en musique, les 12 membres de ce comité se réunissent presque tous les mois afin d'assurer la préparation et la gestion courante de la vie du conseil.

Le programme très chargé qui engage tous les membres du Conseil de Développement, a permis de mobiliser une participation régulière d'un noyau significatif de personnes. Une nuance peut être apportée toutefois car on peut déplorer que ce noyau de fidèles ne soit pas plus important et que les sollicitations pour les participations aux réunions ne reçoivent pas toujours de réponses.

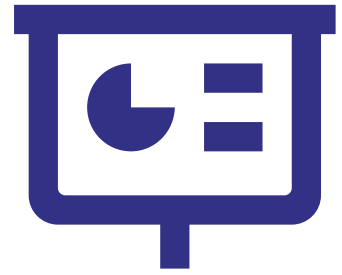
Nous pouvons nous consoler en nous disant qu'il s'agit d'un démarrage qui donne une relative confiance. Mais nous ne pouvons relâcher notre attention car l'engagement dans le conseil de développement requiert de la disponibilité mais permet aussi d'être au cœur des grandes orientations de l'agglomération.

Cette place peut s'avérer difficile car donner un point de vue argumenté n'est pas chose aisée et nous n'y sommes pas toujours préparés. C'est pourquoi nous faisons en sorte aussi, cela a commencé en 2022, de proposer aux membres de se former sur divers sujets et divers rôles dont celui d'animation des groupes de travail.

Pour conclure, les débuts sont prometteurs, les sujets abondants, porteurs d'intérêt. Gardons confiance dans la contribution positive du Conseil de Développement pour le bien commun de tous.

J. Guialé *E. Lhuiri*

L'année 2022 en quelques chiffres



27 temps d'information, de formation et de travail ouverts à tous les membres



11 réunions du comité exécutif et 3 réunions du comité de coordination



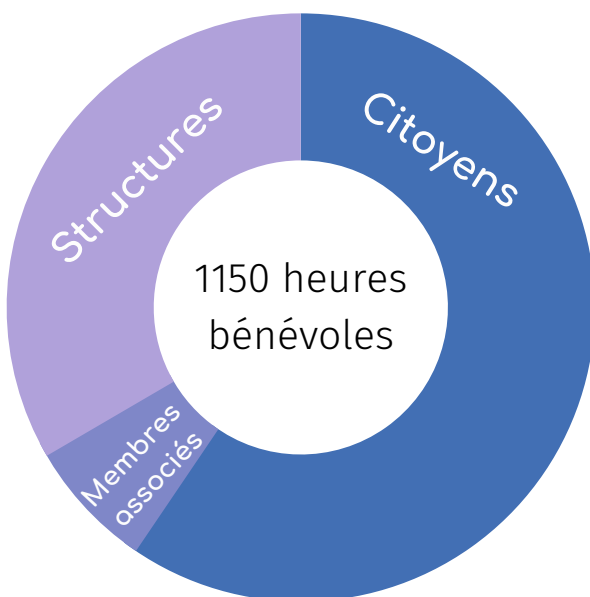
8 rencontres régionales



3 saisines



0.6 ETP
8 000€ de dépenses



Participation à au moins une réunion



Participation à plus d'une réunion



L'activité 2022

INSTALLATION
DU CONSEIL

TEMPS D'ACCUEIL

26 JANVIER

UNE SOIREE POUR FAIRE
CONNAISSANCE ET
DÉCOUVRIR LE RÔLE D'UN CONSEIL
DE DÉVELOPPEMENT

COMPÉTENCES DE SBAA

22 FEVRIER

PRÉSENTATION SUR LE RÔLE
DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES, LES
COMPÉTENCES ET LE BUDGET
DE L'AGGLOMÉRATION ET LES
PROGRAMMES EUROPÉENS

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

07 MARS

TEMPS DE TRAVAIL SUR LES
RÈGLES DE FONCTIONNEMENT
ET L'ORGANISATION INTERNE
AU CONSEIL DE
DÉVELOPPEMENT

PLENIERE

9 MAI

ADOPTION DE LA CHARTE DE
COOPÉRATION ET DU
RÈGLEMENT INTÉRIEUR,
ÉLECTION DU COMITÉ
EXÉCUTIF

LE PROJET DE TERRITOIRE

23 MAI

VISIOCONFÉRENCE DE
PRÉSENTATION DU PROJET DE
TERRITOIRE

L'ANIMATION DE GROUPE DE TRAVAIL

22 NOVEMBRE / 13 DECEMBRE

FORMATION SUR LES METHODES
ET LA POSTURE D'ANIMATEUR

L'activité 2022

SAISINES



PROJET INTERCOMMUNAL DE SANTÉ

Saisine de l'agglomération afin d'associer la société civile à la définition du projet intercommunal de santé. **Deux ateliers de travail** ont été animés par SBAA en parallèle des ateliers menés auprès des élus. **Une restitution** a eu lieu avant présentation en conseil d'agglomération.

Cinq orientations prioritaires retenues

- Renforcer le maintien à domicile
- Renforcer l'éducation à la santé
- Améliorer l'offre de soin et le maillage territorial
- Accompagner les étudiants en santé



PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, SBAA a saisi le conseil de développement afin d'identifier les freins et les leviers à la mobilisation des citoyens dans ce domaine.

En préambule à la **constitution du groupe de travail**, les membres ont pu participer à une **fresque du climat** animée par l'ALEC.

Un travail d'enquête est prévu afin de répondre à la saisine et d'émettre des préconisations pour la poursuite du PCAET:

- une série d'entretiens
- une questionnaire grand public
- la recherche d'initiatives réussies
- un croisement des actions avec les ODD

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Saisine du syndicat mixte de la Baie de Saint-Brieuc afin de remettre un avis sur le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) du SCOT.

Plusieurs temps d'information et de découverte ont eu lieu sur les sujets de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme:

- une **réunion de présentation du SCOT**,
- une **conférence sur les paysages**,
- une **fresque de la ville**



Un **groupe de travail** commun avec Lamballe Terre et Mer (LTM) a été constitué afin d'analyser le projet de document d'orientation et d'objectifs (DOO = document d'application du SCOT) au regard des grands axes fixés par le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD = document stratégique du SCOT)

L'activité 2022

TRAVAUX INTERNES

COMMUNICATION

Le **groupe de travail** a fait appel à l'agence Médiapilote afin de créer une nouvelle identité graphique qui soit propre au conseil de développement avec plusieurs objectifs:

- Identifier le conseil de développement comme instance de concertation de référence de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Amener le public et les élus à identifier rapidement les travaux et actions du conseil de développement
- Refléter la diversité des membres et des sujets abordés
- Montrer une image dynamique pour donner envie aux citoyens de participer, de s'intéresser à la vie publique

Un sondage est en cours auprès des membres afin de définir le logo autour duquel sera construite la charte graphique.

Une fois cette charte établie, le conseil pourra communiquer plus facilement sur son activité, la création d'une page Linked In est notamment prévue.



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le travail sur le sujet a débuté avec la participation du conseil de développement à un évènement régional organisé par plusieurs conseils de développement bretons et le Comité 21 : le Tour de France des Objectifs de Développement Durable (ODD).

Cet évènement d'une journée a permis aux membres et à quelques participants extérieurs de découvrir les ODD. Les participants ont souhaité poursuivre le travail sur le sujet qui paraissait être un bon outil pour analyser les politiques publiques de façon globale.

Un **groupe** travaille donc à l'élaboration d'une méthodologie dans cet objectif qui puisse être appliquée aux différents travaux du conseil de développement. Une première expérimentation est en cours sur le PCAET.



L'activité 2022

SUIVI DES POLITIQUES PUBLIQUES



PROGRAMMES EUROPÉENS

Le conseil de développement est associé à l'élaboration et au suivi de différents programmes européens sur le territoire. Une présentation de ces programmes a été faite aux membres en février.

LEADER

En 2022, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer se sont associées afin d'élaborer une candidature au programme européen LEADER 2021-2027 qui porte sur la ruralité.

Dans ce cadre, les membres ont pu participer à des ateliers afin de construire le dossier de candidature. La réponse est attendue en 2023.

Un nouveau comité de programmation a également été constitué. Le conseil de développement y est représenté ainsi que 8 structures membres.

FEAMPA

La candidature du territoire pour le Fond Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (FEAMPA) a été déposée au printemps 2022. Une réponse positive a été apportée à la rentrée.

Le Conseil de développement dispose d'un représentant au sein de la Commission Mer et Littoral qui se charge de l'étude des dossiers déposés dans le cadre de ce programme.



PLAN DE DÉPLACEMENT URBAIN

Le Plan de Déplacement Urbain (PDU) de SBAA prévoit deux instances permettant d'associer la société civile au suivi et à la mise en œuvre de sa politique de mobilité :

- le comité partenarial qui associe des structures et au sein duquel le conseil dispose d'une représentante
- le groupe citoyen constitué de membres de 10 membres du collège citoyen du conseil de développement et de citoyens tirés au sort.

CCSPL



La Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est consultée sur tout nouveau projet de création ou de délégation de service public ou de régie, si celle-ci est dotée de sa personnalité morale et de l'autonomie financière.

Le Conseil de développement a été sollicité afin d'intégrer cette commission et deux représentantes ont été nommées.

L'activité 2022

RESEAU REGIONAL



Le Conseil de développement adhère à un réseau régional. Ce réseau permet d'échanger entre conseils de développement mais il représente également les conseils de développement auprès de la Région Bretagne pour porter des messages communs. Il porte aussi des évènements régionaux organisés en commun par plusieurs conseils.

En 2022, les membres du conseil ont notamment pu participer aux moments suivants:

- Tour de France des Objectifs de Développement Durable
- Assises citoyennes de la mer et du littoral
- Formation "Posture dans l'animation de temps collectifs : méthodes pour travailler les tensions et les inégalités dans un groupe"
- Deux rencontres Régionales avec le CESER



Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) est l'assemblée consultative de la Région Bretagne. Composé d'acteurs qui représentent tous les courants de la société civile, il émet des avis, formule des propositions pour enrichir la réflexion des élus et réalise des études de fond pour faire partager au plus grand nombre les enjeux du développement de la Bretagne.

Il remplit donc des missions similaires à celles du conseil de développement mais à une échelle plus importante. De ce fait, des échanges réguliers ont lieu et les membres du conseil de développement sont invités à certaines rencontres. En 2022, nous avons participé à:

- une journée thématique sur les Enjeux énergétiques dans le contexte de changement climatique
- deux rencontres Réseau des conseils de développement bretons/CESER à Rennes et Radenac pour échanger sur les thématiques de travail des différentes instances.



Une première réunion de présentation sur le pacte de cohérence territorial, futur cadre de coopération entre les intercommunalités et la Région Bretagne, s'est tenue en 2022.

Le programme prévisionnel 2023

SAISINES

1ER SEMESTRE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

Poursuite du travail engagé en 2022. Trois réunions de travail prévues en commun avec le conseil de développement de Lamballe Terre et Mer entre janvier et mars 2023.

PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Poursuite du travail engagé en 2022 jusqu'en juin 2023 avec notamment la diffusion d'un questionnaire grand public. Pensez à relayer dans vos réseaux!

PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL

Les projets alimentaires territoriaux (PAT) ont pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Une phase de concertation devrait associer le conseil de développement entre mars et mai 2023.

2ND SEMESTRE

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est le document d'urbanisme qui régira l'aménagement de l'agglomération. Le cadre de la saisine reste à définir plus précisément avec la direction Urbanisme de SBAA.

ÉGALITÉ

FEMMES/HOMMES

L'agglomération se questionne sur la façon d'intégrer de critères d'égalité femmes/hommes dans l'élaboration de ses politiques publiques et l'attribution de ses subventions. Le conseil de développement sera associé à ces réflexions.

SERVICES PUBLICS NUMERIQUES

SBAA a validé en schéma numérique qui intègre le développement des services publics en ligne. Cela questionne cependant sur l'accessibilité et la relation à l'utilisateur. L'agglomération reste vigilante sur ces points et souhaite interroger le conseil de développement à ce sujet.

Le programme prévisionnel 2023



AUTO -
SAISINES

A définir

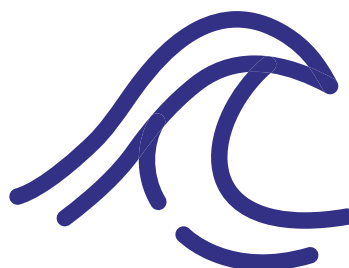
Le programme prévisionnel 2023

TEMPS FORTS

ASSISES CITOYENNES DE LA MER ET DU LITTORAL

A partir des réflexions menées par les Conseils de développement, ces Assises ont pour objectif d'échanger et de débattre des enjeux liés à la mer en Bretagne afin d'apporter des éléments de réflexion, des contributions, des questionnements sur les stratégies maritimes locales et régionales et leur intégration dans le projet régional dans la continuité de la Breizh Cop.

Après Brest et Lorient, le comité d'animation du réseau a répondu favorablement à la proposition du conseil de développement de SBAA d'organiser l'évènement sur son territoire à l'automne 2023. Un groupe va se constituer à une échelle régionale pour coordonner l'organisation de cet évènement.



ANIMATION DE L'EXPOSITION PLANÈTE

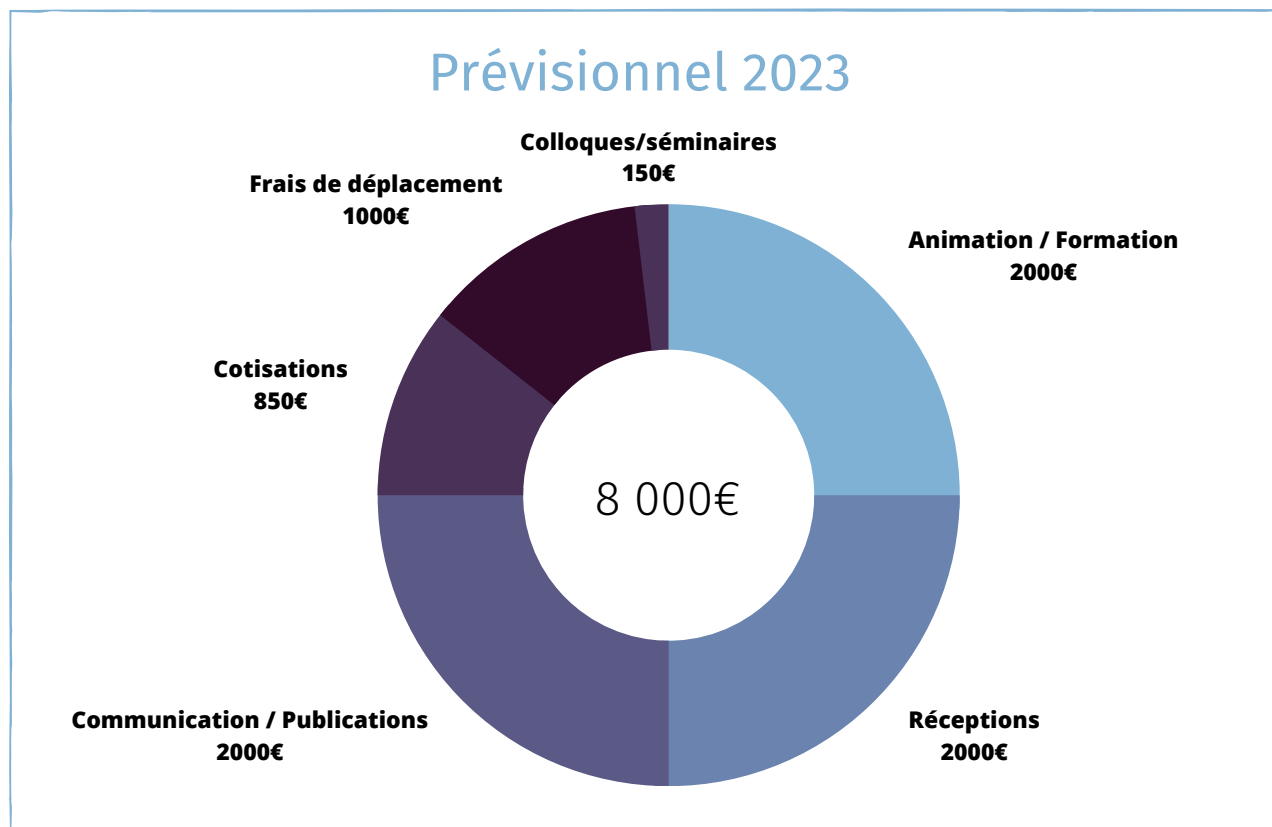
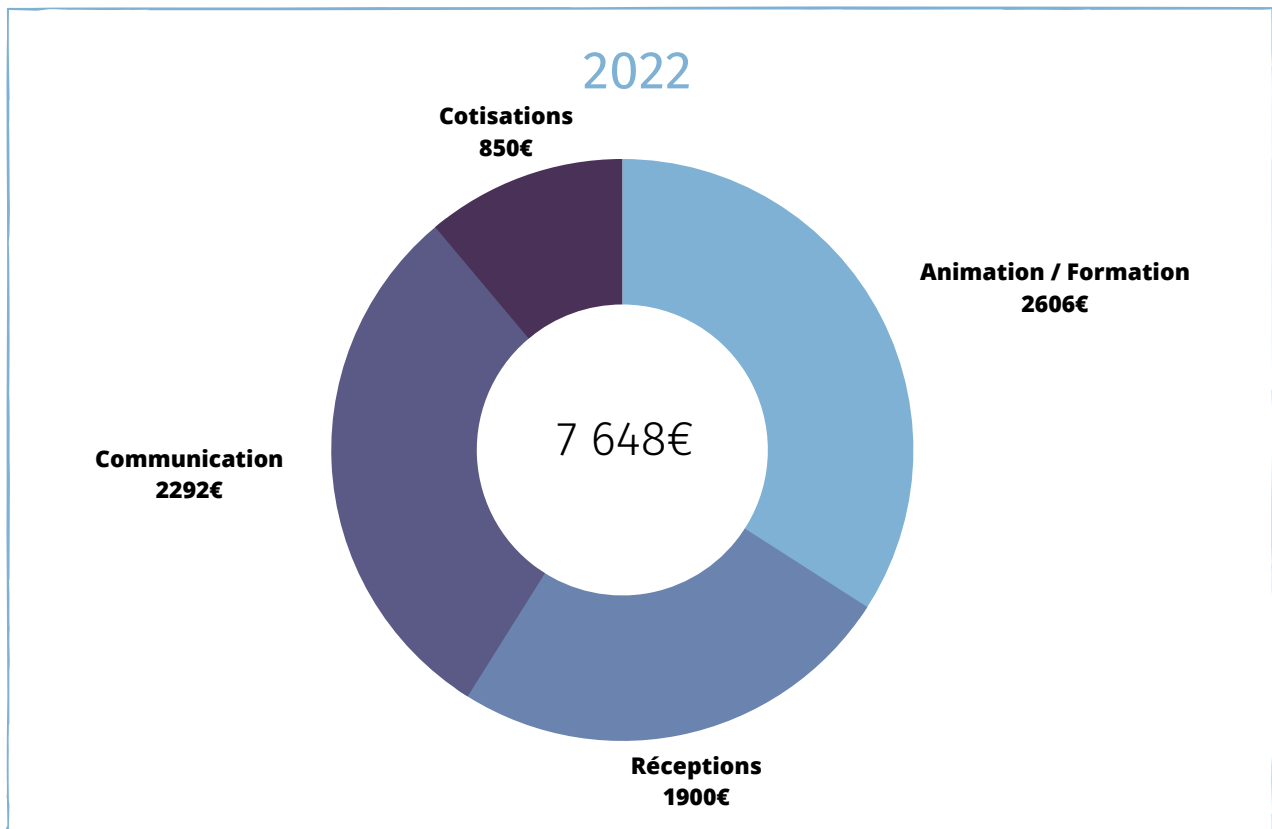
17



Le groupe de travail sur les Objectifs de développement durable s'est fixé deux objectifs, mobiliser ces objectifs comme outil d'analyse des politiques publiques et mener des actions de sensibilisation sur ce sujet.

Afin de contribuer à ce second objectif, des membres du groupe seront formés afin d'accueillir et d'animer l'exposition "Planète 17", exposition participative développée par le Festival Photo La Gacilly. Cet exposition sera proposé sur le territoire au cours du Photo Festival organisé par SBAA au printemps.

Le budget





CONSEIL de
DÉVELOPPEMENT
DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

*Des regards citoyens
qui contribuent à l'avenir du territoire*

**5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie
22 000 Saint-Brieuc**

**conseil.developpement@sbaa.fr
02 96 77 62 24**